



PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée spéciale du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 16 mars 2015, 19h30 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les Conseillers Jean-Charles Belleau, Jean-Denis Patenaude, Martin Sauvé, Dany Boyer, MME les conseillères Linda Marleau et Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. Madame Karen Gearey, adjointe administrative, assiste également à la réunion.

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal à tous les membres du Conseil municipal qui n'étaient pas présents lors de l'assemblée.

FINANCEMENT RÈGLEMENTS 314-2008, 315-2008, 365-2014 et 368-2014

S7890-03-2015 Il est résolu unanimement que la Municipalité de la paroisse de Saint-Isidore accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt du 23 mars 2015 au montant de 691 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 314-2008 (refinancement), 315-2008 (refinancement), 365-2014 et 368-2014. Ce billet est émis au prix de 100,00000 échéant en série cinq (5) ans comme suit :

30 000 \$	2.34 %	23 mars 2016
30 600 \$	2.34 %	23 mars 2017
31 400 \$	2.34 %	23 mars 2018
32 000 \$	2.34 %	23 mars 2019
567 400 \$	2.34 %	23 mars 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

FINANCEMENT RÈGLEMENTS 314-2008, 315-2008, 365-2014 et 368-2014

S7891-03-2015 ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Isidore souhaite emprunter par billet un montant total de 691 400 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
314-2008	101 300 \$
315-2008	53 300 \$
365-2014	300 000 \$
368-2014	236 800 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 691 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 314-2008, 315-2008, 365-2014 et 368-2014 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 23 mars 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;



QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	30 000 \$
2017	30 600 \$
2018	31 400 \$
2019	32 000 \$
2020	32 900 \$(à payer en 2020)
2020	534 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la Paroisse de Saint-Isidore émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 mars 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 314-2008, 315-2008, 365-2014 et 368-2014, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Levée de l'assemblée

Je, Sylvain Payant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Payant, maire

Daniel Vinet, directeur général